



## **Avis des élus du CSE sur la demande de dérogation au temps de travail pour la couverture du Tour de France féminin 2024**

Les élus donnent un avis positif à la demande de dérogation au temps de travail pour la couverture du Tour de France féminin 2024.

A date, les plannings sont incomplets. Les élus s'interrogent sur la capacité de l'entreprise à pourvoir l'ensemble des postes de travail nécessaires à la réalisation de l'opération, vu le niveau exceptionnel d'activité de l'été 2024.

L'opération du Tour de France féminin s'insère dans une période de 4 mois qui a vu la couverture du festival de Cannes, celle de Roland-Garros, du Tour de France Masculin, des Jeux olympiques et des Jeux paralympiques. Les élus insistent sur la nécessité d'assurer un suivi renforcé des amplitudes de travail des personnels mobilisés sur l'ensemble de ces opérations.

Ils demandent que l'ensemble de ces éléments de suivi leur soient présentés, avec les plannings réalisés à l'issue de l'opération.

**Adopté à l'unanimité des 24 élus présents  
CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.**

Paris, le 20 juin 2024